

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et aux statuts de notre Fédération, il doit être rendu compte à l'Assemblée générale de la situation et de l'activité budgétaire de notre Fédération durant l'exercice 2024 et les comptes annuels doivent être soumis à votre approbation.

Les comptes annuels, qui vous ont été transmis, ont été établis dans le respect des principes comptables en vigueur, en intégrant les évolutions relatives au changement de réglementation comptable applicable aux associations à compter de 2020 (règlement ANC n° 2018-06).

I) FONCTIONNEMENT FINANCIER DE LA FFH

ORGANISATION COMPTABLE

Le service, rattaché au Directeur Général, comptait quatre personnes début 2024.

Une cinquième personne a été recrutée en cours d'année, ce qui a permis un travail plus efficace.

Les travaux d'informatisation de certains process ont avancé. Néanmoins, le workflow d'engagement des dépenses, initié en 2024, n'a pas abouti et va être réinitialisé fin 25- début 26.

La priorité a été fixée sur le déploiement du logiciel de gestion des notes de frais.

L'ensemble des bénéficiaires utilisent cet outil qui permet une validation et un paiement des notes de frais efficace.

Pour soulager le travail de l'équipe, la gestion de la paie est toujours sous-traitée.

Suite à l'adoption à l'AG du 15/04/23 du règlement financier, un manuel de modes opératoires a été réalisé en novembre 23 et doit être adapté à la FFH avec le déploiement du workflow dépenses.

TRÉSORERIE

La Fédération a des ressources provenant essentiellement de subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de partenariats/mécénats provenant d'entreprises.

Ces ressources parviennent à la Fédération de manière irrégulière en cours d'année alors que les dépenses sont plus lissées dans le temps.

De manière exceptionnelle, pour 2024, l'ANS avait versé des fonds dès décembre 2023, ce qui a considérablement allégé les problèmes de trésorerie de la Fédération, en revanche pour l'année 2025, les premiers fonds n'ont été versés que le 17 mars 25.

Dans ces conditions la trésorerie de la Fédération est soumise à de fortes variations et à certaines périodes de l'année le niveau de cette trésorerie est relativement faible.

En 2024, la situation de trésorerie n'a pas été en tension.

Une analyse de la trésorerie en fin d'année en retraitant les écritures comptables de fin d'exercice permet de déterminer la trésorerie nette hors provisions pour risques. La trésorerie nette en intégrant les provisions pour risques permet d'avoir une vision de la situation de la trésorerie plus proche d'un fonctionnement courant.

(en K €)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Trésorerie	2 250	3 236	2 117	3 020	3 906
Créances clients nettes de dépréciations	739	1 737	1 156	1 337	1 227
Autres créances	370	265	475	637	635
Avances versées sur commande en cours	247	223	180	310	7
Charges d'avance	439	388	326	518	169
Dettes	-2 529	-4 297	-2 347	-3 135	-4 069
Provision risque COMAP	0	0	0	-151	0
Produits avance	-496	-670	-823	-2 161	-840
Fonds dédiés / subventions	-727	-212	-404	-152	-326
Fonds reportés sur legs	0	0	0	-312	0
TRESO NETTE hors prov/risques	293	670	681	-89	709
Provision Risque STAPS	-110	-110	-110	0	0
Provision Risque loyer	-268	-536	-536	0	0
Risque loyer non prov.	-268	0	0	0	0
Provision risque Urssaf	0	0	0	0	-157
TRESO NETTE à MT avec prov	-353	24	34	-89	552

La FFH a dégagé en 2023 et en 2024 des résultats excédentaires, résultat des efforts et mise en place de process permettant un suivi budgétaire strict, permettant la consolidation des fonds propres et de sa trésorerie.

En 2024, la FFH n'a pas eu recours au découvert bancaire.

La FFH reste cependant vigilante quant à son besoin de fonds de roulement et privilégie le recours à l'emprunt plutôt que l'autofinancement des investissements (progiciel extranet des licences, travaux Résidence)

BUDGETS

Les budgets sont établis annuellement et classés en trois grandes rubriques :

- Fédéral ;
- Sport dont une partie est financée par l'ANS et une partie est financée par les Fonds Fédéraux ;
- La Résidence Internationale de Paris (RIP).

Pour ce qui concerne le Fonctionnement et la RIP, les budgets sont établis par le Directeur Général et le service Comptabilité en collaboration avec le Trésorier Général, d'après les résultats de l'exercice précédent et après consultation des responsables des budgets concernés.

Pour ce qui concerne le Sport, les budgets prévisionnels sont établis par le DTN et ses adjoints. Les éléments ainsi obtenus sont ensuite regroupés par la Comptabilité et présentés en cellule budgétaire puis en Comité Directeur.

Des éléments de suivi des dépenses ou des recettes ont été régulièrement présentés à la cellule budgétaire, en Bureau Directeur et en Comité Directeur. Un réel suivi analytique de la situation de la Fédération a été réalisé à partir du second semestre.

II) SITUATION DE LA FÉDÉRATION DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

II - 1) FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a été marquée par une activité sportive très développée dans le cadre des Jeux Paralympiques 2024.

De nombreuses manifestations ont également pu se dérouler : France mutualisés /World série natation/championnat d'Europe d'escrime fauteuil/HOP/ Tqp Basket/Jeux Nationaux de l'Avenir : 6 événements nationaux et internationaux.

Le soutien financier de l'Etat (Agence Nationale du Sport - ANS), des collectivités locales concernées et de plusieurs partenaires a été essentiel pour l'organisation et la participation à ces événements sportifs, ce dont nous les remercions très sincèrement.

Dans le cadre de cette année paralympique, l'ANS a accru ses financements aux activités de la Fédération, en particulier sur la Performance ou pour le matériel.

La Résidence Internationale de Paris (RIP) a retrouvé un rythme de croisière avec un taux de remplissage globalement en phase avec ce qui était prévu. Ceci a permis à la RIP d'honorer les loyers dus à la Fédération.

Néanmoins, il lui reste encore beaucoup d'efforts à effectuer pour dégager un résultat lui permettant d'honorer sereinement son plan de redressement et reconstituer ses fonds propres ; la tenue régulière de comités de suivi nous permet de prendre connaissance et de suivre le réalisé budgétaire de notre filiale.

En février 2023 la FFH avait découvert une malversation financière opérée par un salarié de la Fédération. Une plainte a été déposée auprès de la Procureure de la République. L'instruction judiciaire est toujours en cours.

Contrôle Urssaf.

Un contrôle URSSAF a eu lieu sur les exercices 2021 et 2022, nous avons eu des soucis en ce qui concerne les taxes versement de transport bien qu'il y ait eu un avis favorable de la cour de Cassation (cette affaire est entre les mains de Maître Dousset)

Des difficultés également / indemnité de clientèle à hauteur de 2X 60 000€ (ce dossier est suivi par Maître Peyrelevade.)

Le risque s'élève à 156 984 € et a été intégralement provisionné dans les comptes 2024.

En tant que trésorière générale, je me permets d'insister sur la nécessité de la production de justificatifs conformes à la réglementation pour le remboursement des frais.

II - 2) EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS

LE RÉSULTAT FÉDÉRAL :

(En €)	Réalisé Définitif 2024	Budget Prévisionnel 2024
FÉDÉRAL		
Recettes		
Licences (y.c. plan relance)	1 180 408	1 150 000
Partenariats SL et NL	4 436 619	4 417 667
Quote part subvention	184 717	211 000
Autres produits	203 704	200 500
Reprise provision exploit et fonds dédiés	6 870	55 000
Produits exceptionnels	464 696	312 000
Subventions (JP)	2 360 000	2 400 000
Autres subventions	275 736	141 891
Dépenses		
Licences reversements	- 68 264	- 80 000
Partenariats reversements	- 503 877	0
Dotations fonds dédiés	0	0
Dépenses de personnel	- 1 073 380	- 1 226 982
Taxes salaires		
Fonctionnement courant	- 916 121	- 757 853
Communication	- 152 615	- 145 000
Marketing	- 629 007	-1 102 165
Diner gala/ Club France	- 225 799	-201 000
Système Information	- 88 713	-75 000
Redevance terrain	- 203 051	- 180 000
Dotations amortissements	- 290 679	-352 000
Dotations provisions	- 466 278	- 50 000
Recettes Fédéral	9 112 750	8 888 058
Dépenses Fédéral	- 4 617 784	- 4 170 000
Résultat Fédéral	4 494 966	4 718 058

SPORT		
Recettes		
Subventions ANS Dev	1 133 642	1 136 000
Subventions ANS Perf	5 964 850	5 816 000
Manifestation exceptionnelle	1 992 675	2 009 160
Recettes propres aux actions	1 426 974	550 000
Fonds dédiés	32 720	97 213
Dépenses		
Aides perso	0	0
Dot fonds dédiés	0	0
Autres dépenses ctr Dur et Perf	- 11 766 289	- 10 625 458
Dépenses Contrat developpem	- 1 955 909	- 2 213 639
Salaires Sport	-1 258 082	- 1520 052
Recettes Sport	10 550 862	9 608 373
Dépenses Sport	- 14 980 281	- 14 359 149
Besoin du sport financé par le fédéral	- 4 429 419	- 4 750 776
HANDIFIX		
Handifix recettes	227 636	143 400
Handifix dépenses	- 201 449	- 130 000
Résultat	26 187	13 400
RIP		
Gestion RIP recettes	408 287	461 537
Gestion RIP dépenses	- 128 879	- 380 000
Résultat RIP	279 408	81 537
RECETTES FFH	20 299 535	19 101 368
DÉPENSES FFH	- 19 928 393	- 19 039 149
RÉSULTAT FFH	371 142	62 219

EXPLICATION GÉNÉRALE

L'année 2024 est une année paralympique et a donc connu une activité sportive très importante sur le volet Performance.

Elle a aussi été l'année de nombreux évènements sportifs : HOP, World série natation, Championnat d'Europe d'escrime, jeux nationaux de l'Avenir Handisport, TQP basket et naturellement les jeux paralympiques.

Les recettes sont en augmentation de + 1 198k€ par rapport au BP et les dépenses de + 259 k€ ; ce qui nous permet de dégager un résultat de l'exercice de 371 k€ en augmentation de 309 k€ par rapport au BP 24, qui s'explique ainsi :

Résultat prévisionnel FEDERAL + 4 718 k€

- Provision risque URSSAF non prévu - 157 k€
- Complément provisions charges COMAP non prévu -85k€

Résultat prévisionnel SPORT – 4 750k€

+Recettes complémentaires non prévues + 321 k€

Résultat prévisionnel HANDIFIX + 13 k€

+ Résultat supplémentaire non prévu + 13 k€

Résultat prévisionnel RIP + 81 k€

+ Travaux non réalisés ce qui donne une économie de 198 k€

Contributions volontaires

Pour mémoire, le bénévolat représente une valeur de plus d'un million d'euros : 1 144 105€ dans les comptes 2024, la mise à disposition d'équipements s'élève quant à elle à 448 137€

Le rôle des bénévoles est majeur dans le fonctionnement de la Fédération et il mérite d'être souligné et remercié.

De la même manière, la mise à disposition d'équipements est un avantage non négligeable.

PRÉSENTATION COMPTABLE DU RÉSULTAT

La présentation comptable du résultat 2024 est la suivante :

RÉSULTAT (en €)	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'exploitation	19 818 346	16 459 912
Charges d'exploitation	19 587 316	-16 841 432
Résultat d'exploitation	231 030	- 381 521
Produits financiers	74 374	31 567
Charges financières	- 17 376	-2491
Résultat financier	56 998	29 076
RÉSULTAT COURANT	288 028	- 352 445
Produits exceptionnels	840 366	949 497
Charges exceptionnelles	- 710 156	-370 217
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	130 210	579 280
Impôt sur les bénéfices	- 47 096	- 7 020
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	371 142	219 816

Ce tableau permet de mesurer l'évolution de la situation sur deux points :

- le **résultat de l'exercice**, est **positif de 371 k€ au lieu d'un résultat positif de 220 k€** en 23
- le **résultat d'exploitation** est positif, passant de **- 381 k€ à +231k€**

Une meilleure maîtrise des dépenses a porté ses fruits permettant d'obtenir un résultat positif.

II - 3) EXPOSÉ SUR LE BILAN

ACTIF

ACTIF (en €)	Net 2024	Net 2023
Immobilisations corp et incorp	3 718 886	3 946 493
Immobilisations financières	7 860	312 000
Sous total I	3 726 746	4 258 493
Stock et en-cours	71 428	34 445
Créances	1 869 167	2 284 046
Valeurs mobilières	2 906 414	1 111 074
Disponibilités	999 391	1 908 591
Charges constatées d'avance	169 378	518 039
Sous total II	6 015 778	5 856 195
TOTAL ACTIF	9 742 524	10 114 688

Le poste Immobilisations corporelles et incorporelles poursuit sa décroissance, avec un amortissement de l'immeuble et du matériel pour 531 K€ ce qui correspond à la vente des immeubles légués par Mme ROURE (-312k€), aux dotations aux amortissements (-402k€) et à l'activation de l'EXTRANET (+ 183k€)

La trésorerie est plus importante fin 2024 que fin 2023, bien que cette année l'acompte ANS 25 n'ait pas été versé.

Les créances nettes de dépréciation fin 2024 ont diminué par rapport à fin 2023 de 414 k€
Les créances du COMAP vis-à-vis de la FFH s'élèvent à 839 k€. Elles sont dépréciées à 100% dans les comptes 2024.

PASSIF

PASSIF (en €)	Net 2024	Net 2023
Fonds propres	2 967 011	2 614 547
Subventions d'investissement	1 383 090	1 589 557
Sous total I	4 350 101	4 204 103
Sous total II Fonds dédiés	325 993	464 213
Sous total III Provisions	156 984	150 542
Divers dettes	4 069 134	3 134 753
Produits constatés d'avance	840 312	2 161 076
Sous total IV Dettes	4 909 446	5 295 829
TOTAL PASSIF	9 742 524	10 114 688

Les fonds propres à fin 2024 intègrent le résultat excédentaire de l'exercice 2024 pour 371 k€, et s'élèvent à 2 967 k€, en hausse de 353 k€ par rapport à 2023.

Les subventions d'investissement sont en baisse de 206 k€ du fait des amortissements de l'année.

Les fonds dédiés au 31/12/23 soit 464k€ ont été repris car réalisés sur l'exercice 2024 ; au 31/12/24 de nouveaux fonds dédiés ont été constitués pour 326 k€ correspondant à des actions restant à réaliser sur des conventions ANS 2024 pour 64 k€ et sur des contrats de partenariats pour 261 k€

La provision pour risque COMAP au 31/12/23 a été reprise en contrepartie de la saisie des charges réellement restant à payer.

Une nouvelle proposition est constituée en 2024 de 157k€ pour couvrir le risque de redressement URSSAF.

La FFH est peu endettée, il reste un emprunt en cours de remboursement, soit 320k€ au 31/12/24.

III) INFORMATIONS SUR LA RÉSIDENCE INTERNATIONALE DE PARIS (FILIALE)

Depuis le jugement de redressement judiciaire du 17 mars 23, la RIP a poursuivi son exploitation. L'exercice 2024 se solde par un résultat déficitaire de 93 061€ contre un résultat prévisionnel de + 166 908 € ; cet écart s'explique principalement par un manque de chiffres d'affaires de 450 k€ compensé partiellement par une bonne maîtrise des dépenses.

Malgré ce résultat, la RIP a honoré ses loyers vis-à-vis de la Fédération et a honoré l'échéance du plan de redressement sur 2024.

Le budget prévisionnel 2025 a été établi sur des bases plus prudentes.

En 2025, la RIP a restructuré son service commercial et sa communication.

Les travaux d'aménagement et d'embellissement prévus n'ont pas encore été engagés et on s'aperçoit que les travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'immeuble n'ont pas été suffisamment réalisés, ce qui doit conduire la Fédération à investir dans l'immeuble lors des prochaines années en tant que propriétaire.

Un comité de suivi mensuel a été mis en place avec des représentants de la Fédération, de SERGIC et de la RIP.

En 2024, les comptes FFH comprennent une reprise de dépréciation du compte RIP (avant RJ) de 27 k€ correspondant à la première échéance du remboursement.

IV) PERSPECTIVES

Contexte

L'année 2025 est une année post-paralympique.

Au lendemain de ces jeux, il faut que la Fédération poursuive ses efforts pour augmenter le nombre de clubs et de licenciés, étudie la manière de développer les dons et maintienne ses actions pour rechercher de nouveaux partenaires.

Comme les années précédentes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être poursuivie en 2025. Vu les montants en jeu, il convient de travailler sur les contreparties des partenariats afin qu'elles soient alignées avec les objectifs de la FFH et permettent de contribuer au bon fonctionnement de la Fédération, de ses services et de ses commissions, pour la promotion du sport compétition et loisirs pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel.

Enfin, la situation financière de la RIP s'améliore, mais la mise en œuvre du plan de reprise doit être régulièrement contrôlée. La réalisation des travaux d'aménagement prévu par l'exploitant est aussi importante pour conforter le taux de remplissage et le chiffre d'affaires de la résidence.

Le maintien en bon état de fonctionnement de l'immeuble nécessite que le propriétaire investisse plus que ce qu'il a pu faire dans le passé. Des travaux importants sont à prévoir qui nécessitent l'obtention d'un nouveau prêt auprès de notre partenaire financier. Ces dépenses pourront être immobilisées comptablement.

V) ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'évènements majeurs survenus depuis la clôture.

VI) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes 2024 (bilan, compte de résultat et annexes) vous seront soumis pour approbation après que vous aurez entendu le rapport de Madame Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM, Commissaire aux Comptes de notre Fédération.

L'assemblée générale devra ensuite se prononcer sur l'approbation des comptes et sur la proposition d'affectation du résultat en Report à nouveau.

Il vous sera proposé d'affecter le résultat 2024 excédentaire de l'exercice de 371 142 € pour 18 678€ à la reconstitution de notre fonds associatif et le solde de 352 734€ en report à nouveau.

Après cette affectation, nos fonds propres de 2 967 011€ seront décomposés comme suit :

- le fonds associatif sans droit de reprise : 2 500 000 €
- le report à nouveau passerait à 467 281 €

VII) COUVERTURE DES BESOINS DE TRÉSORERIE

Comme indiqué lors de l'AG de 2023, le prêt auprès de la Société Générale pour faire face au règlement du litige avec la Ville de Paris a été souscrit. Le prêt s'élève à 400 k€ pour une durée de 5 ans.

En revanche il n'a pas été nécessaire de faire usage d'une facilité de trésorerie au cours de l'année 2024, les services de la Fédération ayant tout mis en œuvre pour récupérer les sommes attendues et le planning des dépenses ayant été maîtrisé. Néanmoins, il est convenu que cette facilité de caisse puisse être activée.

Par ailleurs, il a été voté lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 24 la possibilité de souscrire des prêts pour financer les travaux propriétaire de l'immeuble et la réalisation du logiciel de gestion des licences développé en interne.

Le financement du logiciel de prise de licences n'a finalement pas fait l'objet d'une demande de prêt.

En ce qui concerne les travaux, la demande de prêt devrait être effectuée début 25.

Le montant qui a été proposé à l'Assemblée Générale est un montant maximum de prêts, le montant exact dépendant des analyses plus précises sur les besoins de la Fédération.

Le montant maximum sera de 1 000 k€ pour les travaux propriétaire de l'immeuble.

VIII) CONCLUSION GÉNÉRALE SUR L'EXERCICE COMPTABLE

De manière récurrente la recherche de financement et la maîtrise des dépenses restent un enjeu majeur pour la Fédération.

La ressource récurrente des licences est à un niveau trop faible par rapport aux besoins de la Fédération pour garantir la pérennité des activités.

Il est donc important de sécuriser l'apport de partenaires.

Le résultat du COMAP mais plus globalement des manifestations Handisport, doit servir d'enseignement sur notre maîtrise à parfaire de la gestion des événements sportifs, et en particulier sur le contrôle des dépenses.

Une nouvelle organisation des équipes se chargeant de l'événementiel a été effectuée, ces salariés travaillent en plus étroite collaboration avec le service financier afin de maîtriser au maximum cet aspect.

De manière générale, il faut souligner une évolution très notable dans la circulation de l'information et la co-construction des budgets entre les équipes de la DTN et celle de la Comptabilité.

Fait à Paris, le 25 mars 25

*Nadette TASSART
Trésorière Générale*